

L'Écho du Carillon



Volume 10, numéro 1

Août 2005

Convocation à l'assemblée générale

Qui : *Les Propriétaires et leur conjointe/conjoint*
Date : *Samedi, 8 octobre 2005*
Heure : *9h30*
Lieu : *4164 chemin du Huard, Lac Carillon*

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Règles de procédure
3. Lecture et acceptation du compte rendu du 9 octobre 2004
4. États financiers
5. Rapport de la vérificatrice
6. Acceptation des états financiers
7. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2005
8. Cotisation 2005-2006
9. Rapport du président
10. Renouvellement de mandat et élection
11. Période de questions
12. Levée d'assemblée et fraternisation

Serge Lachance, Président
Le 3 août 2005

IMPORTANT

QUINCAILLERIE

CO-OP

*Matériaux de construction
Pompe à eau*

464, rue St-Paul
St-Ubalde, GOA 4LO
Dépanneur Camping Lac Blanc

L'inter MARCHÉ

Omer Hardy, Directeur
Tél. : (418) 277-2215
Télec. : (418) 277-2172

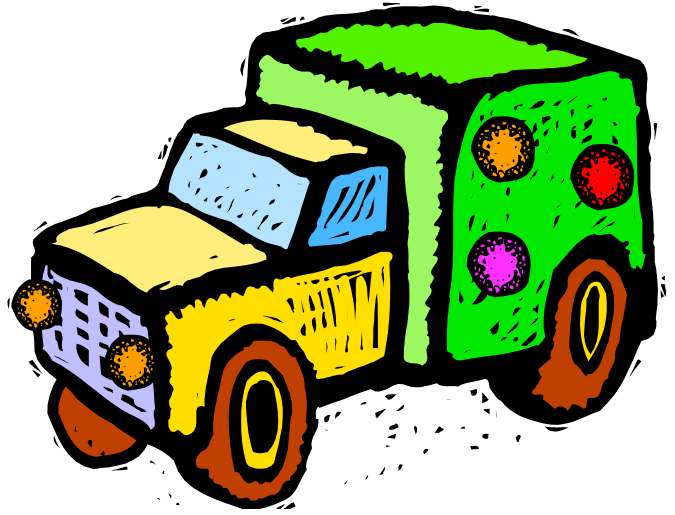
Encore des vols au Carillon...

Quatre villégiateurs du lac Carillon, entre la fin de journée du dimanche 5 juin et le mercredi 8 juin 2005, ont été visités par les voleurs. En effet, des voisins dans chacun des trois secteurs ont vu leur cabanon défoncé et plusieurs objets disparaître.

Dans la liste des biens disparus, notons un VTT (4 roues), un VTT (3 roues), une souffleuse à neige, un banc de scie, une scie à onglets électrique, des bidons d'essence et autres outils. À tout cela s'ajoute bien entendu tous les dommages aux bâtiments en plus de tous les inconvénients se rattachant à ce genre de méfait.

Grâce à l'appel de Pierre Bédard, j'ai rejoint et demandé à Jocelyne Roberge et à Gérald Bertrand de faire une tournée des résidences afin de vérifier qui avait subi des vols. Suite à leur tournée, j'ai pu communiquer avec les autres personnes touchées afin de leur donner un résumé de ce qui s'était passé à leur résidence.

La Sûreté du Québec fut immédiatement appelé et les patrouilleurs se sont rendus au lac les 9 et 10 juin afin de rencontrer les plaignants et enregistrer leur



déposition.

L'importance d'agir vite et de rapporter les méfaits rapidement est primordiale afin d'obtenir certains résultats tangibles.

En parlant avec des villégiateurs, certains me disent avoir aperçu un véhicule suspect. Malheureusement, personne n'a pris le numéro de plaque d'immatriculation et la description du véhicule pensant que c'était inutile.

Parallèlement à tout ceci, à la quincaillerie CO-OP à Saint-Ubalde, certains employés ont remarqué un véhicule suspect et noté le numéro de plaque. En apprenant qu'il y a eu des vols au Carillon, ils nous ont communiqué l'information et la SQ a vérifié le tout. Peut-être aucun rapport avec les événements, mais de l'information à vérifier... D'ailleurs la SQ a communiqué avec l'Association concernant le véhicule en question.

À maintes occasions, lors des différentes communications que j'ai eues avec la Sûreté du Québec les agents, inspecteurs et officiers ne cessent de le dire : « ...l'information transmise et les délais de transmission sont importants... ». La Sûreté du Québec du poste de Portneuf, par lequel nous sommes couverts, en plus de transmettre l'information à l'ensemble des



S.Q. 310-4141

agents de la MRC de Portneuf, informe aussi leurs confrères de la MRC de Mékinac, MRC voisine de la nôtre (Notre-Dame-de-Montauban).

Alors est-ce que ça vaut la peine de faire toutes ces démarches avec la SQ ?

Parlons-en à une des victimes qui a reçu un appel de la Sûreté du Québec le dimanche 26 juin afin de l'informer qu'il venait d'intercepter quelqu'un aux commandes de son 3 roues et qu'elle avait procédé à une arrestation.

Quelle nouvelle réconfortante pour celui-ci de re-



trouver son « vieux » 3 roues, mais bien en ordre, et d'apprendre que des crottés vont enfin payer pour le trouble que de tels événements amènent. Un rapport du procès vous sera fait ultérieurement.

Ce n'est que toutes et tous ensemble que nous pouvons nous aider au sein de cette Association. Votre Association, c'est chaque villégiateur qui observe et informe.

Une chose facile à faire pour le bien de tous : **s'ouvrir les yeux...**

L'Association a, il y a quelques années, procédé à l'affichage de quelques pancartes vous invitant à rapporter à la SQ la présence de véhicules suspects.

Vous pouvez rapporter ces véhicules au numéro 310-4141 ou par cellulaire au *4141. Croyez moi, ils sont assez efficaces, j'ai eu l'occasion de l'expérimenter et ils sont arrivés assez rapidement.

Nous vous invitons à prendre en note l'information suivante, en tout ou en partie, et à la faire parvenir à echoducarillon@globetrotter.net ou à me la remettre quand vous me voyiez :

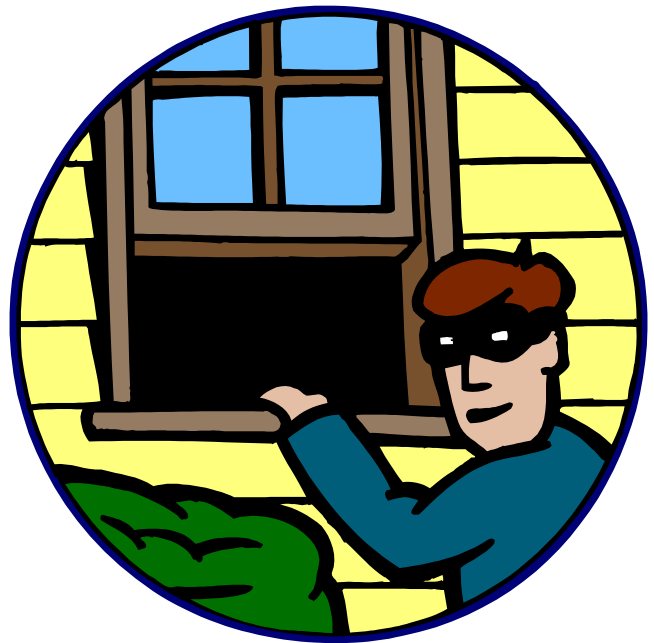
sorte de véhicule, couleur, date, heure et numéro d'immatriculation.

Elle sera colligée et pourra être transmise à la SQ si besoin il y a.

Assurons notre tranquillité, nous sommes mieux de transmettre 25 numéros de plaque d'immatriculation inutiles que de ne rien transmettre du tout. S'il y en a un qui mène à quelque chose, nous serons bien contents.

Bon été

Serge Lachance, président



S.Q.

*4141

Devenir propriétaire ???

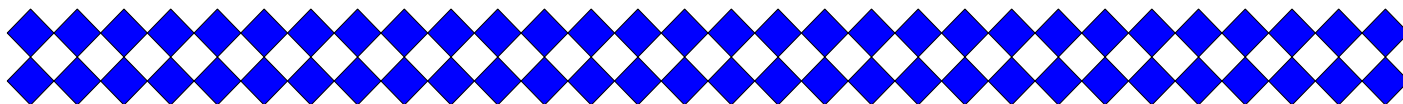
J'ai eu une communication avec une responsable du Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs concernant le programme d'acquisition des terres publiques qui devait entrer en vigueur cette année.

Malheureusement, encore une fois, ça va être plus long que prévu. Ledit programme est encore en consultation et on ne s'attend pas à sa mise en vigueur avant l'automne si ce n'est l'année prochaine...

Dès que nous aurons d'autres informations sur le sujet, nous vous en ferons part.

Patience, patience et patience...

Cependant, je crois que nous devrions faire une réflexion importante sur ce sujet à la prochaine assemblée générale.

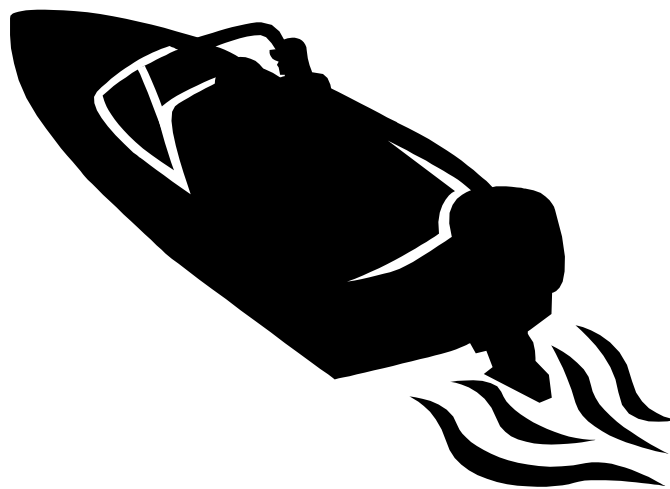


Bateaux à moteurs...

Certains nous ont fait remarquer la présence de quelques bateaux munis de moteurs à essence sur le lac Carillon et même sur le lac À la hache depuis le printemps.

Comme vous le savez, l'Association a été l'instigatrice de la réglementation qui interdit l'usage des bateaux à moteurs sur le lac Carillon. Concernant le lac À la hache, nous ne savons pas s'il en est de même.

Quoi qu'il en soit, il est de la responsabilité de la municipalité de St-Ubalde de faire respecter cette réglementation et nous vous invitons à communiquer avec cette dernière afin de rapporter toute anomalie que vous constaterez.



Chose certaine, on ne peut pas dire que l'affichage soit des plus adéquats pour signaler l'interdiction d'utilisation des moteurs à essence.

Municipalité de St-Ubalde : 277-2124

Un feu qui peut...

Qui n'a pas vu à un moment ou à un autre un feu qui pourrait semer un doute sur notre tranquillité?

L'année 2005, comme vous le savez sûrement, est une année exceptionnelle quant au nombre de feux de forêt et d'hectares ravagés.

L'intervention humaine n'est pas bien entendu la seule cause des feux de forêt, mais il ne faut pas négliger cet aspect.

J'ai déjà communiqué avec la Sûreté du Québec concernant un feu dans le secteur de la plage l'année dernière et la Sûreté disait qu'elle ne pouvait donner suite parce qu'il n'y avait pas de règlement municipal à ce sujet. Pourtant à chaque année le St-U nous confirme le contraire... À cette même occasion, même le chef pompier, Serge Auger, affirmait à la police qu'il n'y avait pas de règlement et qu'il ne pouvait rien faire.

Chanceux, nous n'avons pas encore passé au feu...

Cette année je vous retransmets l'information tel que présenté dans le St-U et je crois que celle-ci vous donnera de l'argumentation si vous croyez que certains feux dans les secteurs de la plage et de la marina sont menaçants :

« Il est strictement interdit d'allumer tout genre de feu en plein air dans les chemins et rues, dans le voisinage des maisons et bâtisses, en forêt ou à proximité. Seuls sont permis les feux suivants et aux conditions suivantes :

A – Les feux dans les appareils de cuisson en plein air tel que foyers, barbecues et autres installations prévues à cette fin.

B – Les feux dans des contenants de métal tel que barils ou autres avec pare-étincelles.

C – Lors des travaux pour détruire matière ligneuse abattue et coupée pour le passage d'une route ou d'une rue, d'une ligne de transport d'énergie, construction d'une bâtisse ou de travaux d'amélioration de cours d'eau. Un permis par la Société de protection des forêts contre le

feu (418 875-2716) est obligatoire pour ces travaux de brûlage.

Un permis municipal est obligatoire pour toute démonstration de feu d'artifice. Pour les demandes de permis, veuillez rejoindre le garde-feu municipal, M. Réal Frenette au 277-2283. S'il n'y a pas de réponse, composer le 418 284-9806 (cellulaire). S'il est impossible de le joindre, contactez M. Serge Auger, chef pompier au no. 277-2556.



Toute personne contrevenant au présent règlement encourra des sanctions pouvant aller jusqu'à 100 \$ d'amende en plus des frais de visite de l'officier municipal. Ces dispositions sont prévues au règlement no 76 adopté le 6 avril 1987.

Si quelqu'un fait un feu en plein air sans permis, lequel nécessite l'intervention des pompiers de St-Ubalde et/ou des municipalités environnantes, la personne contrevenante aura à payer les frais de sortie des pompiers et de l'équipement de combat utilisé (camion, pompe, etc.) en plus des sanctions ci-haut mentionnées. »

Alors, tirez-en vos propres conclusions!

Un camping de mauvaise volonté !

La municipalité de Saint-Ubalde respectera, tel que nous l'avons demandé au Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, l'orientation donnée au camping sur les rives du Carillon et ce tel que nous l'avons connu depuis des lunes et des lunes.

Souvenons-nous que ce camping était réservé uniquement pour les groupes à but non lucratif et que l'usage de véhicule motorisé, roulotte et tente roulotte y était interdit.

Souvenons-nous aussi que la municipalité avait un règlement qui encadrait l'usage des lieux et obligeait les groupes à s'enregistrer et à payer certains frais.

Sous prétexte que dans le plan d'aménagement du territoire, il y avait quelques espaces pour des tentes individuelles, la municipalité a procédé à certains travaux d'aménagement et à la mise en place

de quelques sites pour ces (pop) tentes.

Cependant, nous ne pouvons que constater qu'aucun espace n'a été réaménagé pour des tentes de groupes et que les places individuelles de camping furent vite utilisées par des campeurs solitaires au lieu d'être utilisées par des groupes.

J'ai à maintes occasions fait un tour sur la plage cette année et constaté que les utilisateurs des lieux se foutaient complètement des résidants et que nous sommes mêmes dérangeants pour certains d'entre eux qui n'hésitent même pas à laisser leur chien courir vers nous et apeurer les plus jeunes ainsi que priver d'accès certaines personnes qui ont peur.

Lors de la fin de semaine du 22 juillet, 9 tentes étaient montées avec tout l'achalandage généré par ce camping de fortune. Depuis le début de l'été, je vous entends vous plaindre de musique jusqu'aux petites heures du matin, de



vidanges et de bouteilles cassées, d'excréments et de papier essuie-tout traînant dans certains sentiers et encore et encore...

La municipalité nous respectera comment ?

Selon son maire, elle respecte le plan d'aménagement du temps, ne procèdera à aucune surveillance et nous assure de plus avec un petit ton agaçant que le ministère ne fera pas lui non plus de surveillance...

Nul n'est notre prétention de vouloir une petite plage privée, encore moins d'avoir un lac privé, mais il faut juste se souvenir que le plan d'aménagement de notre secteur n'est pas riverain et que notre accès au lac se traduit par cette plage...

Je vous demanderais de me transmettre par écrit vos plaintes concernant les abords du lac, vos frustrations et tout ce que vous avez envie de dire. Ces écrits me permettront d'appuyer nos revendications auprès des personnes concernées. N'oubliez pas, vous êtes des payeurs de taxes... vous avez droit à des services...

Quel respect les autorités municipales ont-elles envers vous, ses payeurs de taxes ?

Les coordonnées pour me joindre sont inscrites à la page 8, prendre quelques minutes, ça en vaut sûrement la peine.



Toute une municipalité !

Alors, encore un peu de « chialage »...

Depuis près de deux ans, nous demandons à la municipalité de Saint-Ubalde, par l'entremise de son maire, monsieur Jean-Paul Darveau, une rencontre entre le Conseil municipal et le conseil d'administration de votre Association.

Le but de cette rencontre est que les membres du Conseil municipal, nos élus, comprennent que ce n'est pas seulement Serge Lachance qui revendique, mais qu'il est le porte parole d'une organisation qui s'appelle l'Association des Résidents du lac Carillon, ARC, et qu'il transmet et revendique aux noms des 25 villégiateurs membres de cette Association. Cette année seulement deux locataires de terres publiques de notre secteur ne sont pas membres, alors je crois que nous avons le droit de nous faire entendre.

Monsieur Darveau approuvait pourtant cette démarche et se disait bien favorable à cette rencontre et il n'y voyait que du positif.

Malheureusement, nous pouvons dire que les faits ne rejoignent pas la volonté...

L'année dernière, en appui à mes démarches d'obtenir cette rencontre, vous les membres, réunis en assemblée générale avez adopté une résolution appuyant cette démarche. Cette résolution fut transmise à la municipalité et demeure toujours sans réponse.

En mars dernier, j'ai rencontré monsieur le maire et encore une fois il m'assurait qu'il donnerait suite à cette demande...



Nous sommes pourtant rendus à la fin juillet et je ne crois pas que coordonner l'agenda d'une poignée de personnes soit si compliqué que ça...

Certains me disent que des décisions se prennent et que le Conseil municipal en est avisé postérieurement, on m'affirme même que bien des choses ne sont pas transmises aux élus... malheureusement je ne peux affirmer ni infirmer ces dires, mais il y a sûrement des choses qui ne tournent pas ronds...

J'ai décidé d'essayer de rencontrer individuellement quelques élus afin de répondre à vos attentes et d'être en mesure de vous donner plus d'informations à la prochaine assemblée générale.

À suivre...

SPECIALITÉ: COUPE ET FORAGE DE BETON

LOCATION REJEAN PERRON
602, ROUTE 363
ST-UBALDE, QC G0A 4L0
TÉL: (418)277-2278
1-800-350-2278

location d'outillages

VENTE ET SERVICE
scies à chaîne,
tondeuses
taille-bordures, etc...

An advertisement for a business specializing in concrete cutting and drilling. It includes contact information, a list of services, and an illustration of a person using a chainsaw on a log.

277-2059

GARAGE BERNARD HARDY INC.

RÉPARATION GÉNÉRALE
SOUDURE

455, St-Paul, St-Ubalde, c.p. 159 G0A 4L0

An advertisement for a garage. It features illustrations of a truck and a car, a phone number, the company name, services offered, and the address.

Vos coordonnées sont-elles bonnes ?

Votre Association vérifie à chaque année, lors de l'assemblée générale et à l'occasion de la cotisation annuelle, vos coordonnées.

Sont-elles encore bonnes ?

Vos coordonnées (numéros de téléphones - résidences principale et secondaire, travail et cellulaire) permettent de vous joindre plus rapidement s'il y a lieu. Vous avez une adresse de courrier électronique, communiquez-la, nous pourrions vous envoyer nos communiqués en format électronique. Vous seriez informés plus rapidement et diminueriez ainsi les coûts d'opération de votre Association.



L'adresse echoducarillon@globetrotter.net est à votre disposition pour vous faire entendre. Vous avez des remarques à faire sur quoi que ce soit. Vous vivez des choses que vous voulez partager avec votre conseil d'administration, écrivez-nous.

Vous êtes tannés d'entendre de la musique à la plage tard les soirs de fin de semaine, vous êtes inquiets de voir des feux démesurés selon l'indice des feux de



forêt, vous voyez encore des bateaux à moteur sur le lac Carillon, vous avez des problèmes avec l'attitude de certains campeurs que la municipalité laisse agir à leur gré et sans aucun encadrement, dites-nous le, nous devons avoir des renseignements précis pour faire des revendications.

Il est important que la municipalité de Saint-Ubalde comprenne que les revendications que l'ARC leur adresse sont les revendications de l'ensemble des villégiateurs.

Ce n'est, encore une fois, que toutes et tous ensemble que nous pourrions nous faire respecter...



L'Écho du Carillon est le bulletin d'information publié par l'Association des résidents du lac Carillon.

Sa distribution est faite aux membres de l'Association, ses commanditaires et à la municipalité de Saint-Ubalde gratuitement.

Président : Serge Lachance
Secrétaire : Sylvie Pelletier
Trésorière : Jocelyne Roberge

Représentants secteur :
La Sauvagine : Michel Lamoureux
Du Huard : Jean-Louis Fiset
La Bernache / Colvert : Rino Morin
Éditrice : Claire Huot

Toute correspondance doit être adressée à :

Association des Résidents du lac Carillon,
2420, rue Lemieux,
Québec (Québec) G1P 2V4
Tél. : 418 683-1695
echoducarillon@globetrotter.net

Merci à nos commanditaires, encourageons-les !